

CA11 08 0001

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 11 janvier 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA11 08 0002

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 11 janvier 2011.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 11 janvier 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0003

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 7 décembre 2010 et des séances spéciales des 13 et 23 décembre 2010 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 7 décembre 2010 et des séances spéciales des 13 et 23 décembre 2010 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0004

Première période de questions du public, de 19 h 34 à 20 h 10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Estelle Léger, du 1620, rue Champigny :

- Elle parle au nom de l'organisme Développement et paix, groupe local Saint-Laurent, qui fait une campagne d'information pour que les citoyens accordent la préférence à l'eau du robinet plutôt qu'à l'eau embouteillée. Elle félicite l'arrondissement pour sa politique sur l'eau.
- Elle dépose des documents produits par Développement et Paix : un texte publié le 11 janvier 2011 intitulé « Arrondissement Saint-Laurent devient une zone libre d'eau embouteillée », le dépliant et des autocollants « Zone libre d'eau embouteillée ».
- Elle demande qu'on les distribue et qu'on les affiche.

Monsieur Murray Levine, du 360, rue Clément, Dorval :

- Pourquoi Vélo-Québec ne paie-t-il pas la Ville pour les événements alors que d'autres organismes comme la Société canadienne du cancer et Marathon de Montréal doivent payer.

Le 11 janvier 2011

Réponse (Alan DeSousa) : Vélo-Québec reçoit des subventions du Conseil pour l'organisation d'événements. C'est une décision de l'administration Tremblay au nom de la communauté. À l'arrondissement, il n'y a aucune obligation de payer pour utiliser le domaine public pour des événements de charité locale ou des écoles sauf lorsqu'il y a des ressources humaines d'impliquées.

Madame Aline Akzam, du 1730, rue Beaudet :

- Le règlement sur le stationnement dans son secteur affecte les citoyens. Par exemple, elle a été malade durant une semaine. Sa mère est venue reconduire son enfant durant 15 minutes et elle a eu une contravention. Elle aurait dû stationner deux coins de rue plus loin, ce qui n'est pas commode.

Réponse (Alan DeSousa) : il fait l'historique. Les gens de la communauté ont soulevé la problématique sur le boulevard Décarie et près du métro et des cégeps. Priorise l'utilisation de l'entrée charretière.

- Elle propose 120 minutes en tout temps au lieu des lundi, mercredi et vendredi.

CA11 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104924006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le service de surveillance en sécurité urbaine pour une période de trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le service de surveillance en sécurité urbaine pour une période de trois ans, à compter du 1er avril 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103058011 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de marquage de chaussée à divers endroits pour les années 2011 et 2012.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de marquage de chaussée à divers endroits pour les années 2011 et 2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100699006 relatif à l'acquisition de plus de 800 cents arbres pour l'année 2011 dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie.

ATTENDU que la plantation de près de mille arbres est planifiée au courant de l'année 2011, dont 200 arbres seront plantés lors des travaux de réaménagement et de réfection des parcs au Plan triennal d'immobilisations 2011-2013;

Le 11 janvier 2011

ATTENDU qu'il y a lieu d'acheter et de planter huit cents arbres;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 270 000 \$ pour l'acquisition de plus de 800 cents arbres pour l'année 2011 dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie.
- 2.- D'imputer la dépense à même le Fonds des parcs au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1100699006). :

2430.0013000.304768.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100699007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de plus de 500 arbres dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de plus de 500 arbres dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie .

ADOPTÉ.

CA11 08 0009

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100699008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de plantation et d'entretien des arbres à divers endroits dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de plus de 500 arbres dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie.

ADOPTÉ.

CA11 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100699009 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels requis en vue de réaliser les travaux de plantation d'arbres prévus pour l'année 2011 dans le cadre du Plan de foresterie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 11 janvier 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels requis en vue de réaliser les travaux de plantation d'arbres prévus pour l'année 2011 dans le cadre du Plan de foresterie.

ADOPTÉ.

CA11 08 0011

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547223 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2011.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231028 relatif à la retenue des services de Me Luc Gratton de la firme d'avocats Miller Thomson Pouliot, S.E.N.C.R.L., pour l'année 2011.

ATTENDU que Me Luc Gratton agit, pour le compte de l'arrondissement de Saint-Laurent et en collaboration avec les services centraux, à la rédaction de conventions entre la Ville et l'Aéroport de Montréal découlant de l'installation de la compagnie Air Transat, soit l'acquisition d'infrastructures et l'ouverture d'un lien routier (chemin Saint-François);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De retenir les services de Me Luc Gratton de la firme d'avocats Miller Thomson Pouliot, S.E.N.C.R.L., pour représenter les intérêts de l'arrondissement pour l'année 2011, pour un montant n'excédant pas 25 000 \$ taxes incluses.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103231028 : 23 902,79 \$) :

2430 0010000 304700 01203 54302 000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950044 relatif à la retenue des services professionnels d'une firme d'avocats pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs en matière de santé, de sécurité et de relations de travail pour l'année 2011.

ATTENDU que les services d'un conseiller juridique et de procureur sont requis pour représenter l'arrondissement dans le cadre de griefs et de litiges devant les tribunaux administratifs, le Commissaire du travail, la Commission de la santé et de la sécurité au travail, la Commission des lésions professionnelles et la Cour du Québec (ou Cour d'appel);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 11 janvier 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De retenir les services professionnels de la firme Le Corre et Associés, avocats, pour représenter les intérêts de l'arrondissement dans les dossiers de litige devant les tribunaux administratifs en matière de santé, de sécurité et de relations de travail pour l'année 2011, pour un montant maximum de 50 000 \$ taxes incluses.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103950044: 47 805,57 \$) :
2430 0010000 304710 01601 54305

ADOPTÉ.

CA11 08 0014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950046 relatif à la retenue de services professionnels pour des activités d'administration du régime de retraite pour l'année 2011.

ATTENDU que le mandat consiste à produire les estimés de retraite, faire les autorisations de paiements, à assurer le suivi des prestations et à calculer l'indexation annuelle des retraités;

ATTENDU que Morneau Sobeco répond également, au nom de l'arrondissement, à certaines demandes du Service du capital humain relatives à l'harmonisation des régimes de retraite;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De retenir les services professionnels de la firme Morneau Sobeco, société en commandite, pour certaines activités d'administration du régime de retraite pour l'année 2011 pour un montant de 40 000 \$ taxes incluses.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103950046: 38 244,46 \$) :
2430 0010000 304710 01601 543900

ADOPTÉ.

CA11 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889042 relatif à une dépense en faveur de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0104 adoptée par le Conseil d'agglomération le 3 avril 2008 et concluant une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport de pierre concassée de différentes grosseurs nettes et de pierre prémélangée (appel d'offres public 07-10554) ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 50 000 \$ en faveur de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1103889042: 47 805,57 \$) :
2430 0010000 304737 04121 56504

ADOPTÉ.

CA11 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050032 relatif à l'achat de biens culturels par la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent pour l'année 2011.

Le 11 janvier 2011

ATTENDU que les sommes prévues en 2011 pour l'acquisition de biens culturels Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent sont estimées à 386 900 \$;

ATTENDU que la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent prévoit acheter ses biens culturels auprès de quatre librairies pour les acquisitions de 25 000 \$ et plus, et auprès d'une trentaine d'autres fournisseurs pour les acquisitions inférieures à 25 000 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver la liste des librairies et des fournisseurs pour l'achat de biens culturels par la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent pour l'année 2011.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1102050032) :

2430 0010000 304722 07231 56513 015032	44 900 \$
--	-----------

2430 0010000 304722 07231 56513 015029	342 000 \$
--	------------

ADOPTÉ.

CA11 08 0017

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050033 relatif à l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données.

ATTENDU que la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent utilise plusieurs fournisseurs pour le développement de ses collections;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent et d'en autoriser le paiement en 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102050033 : 53 000 \$) :

2430 001000 304722 07231 56513 015033

ADOPTÉ.

CA11 08 0018

Soumis sommaire addenda numéro 1093231008 relatif à un addenda à la convention avec le Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour la construction d'une réserve muséale.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080757 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 17 novembre 2009 et autorisant la signature d'une convention avec le Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour la construction d'une réserve muséale;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la convention originale pour préciser les obligations financières du Musée des Maîtres et Artisans du Québec.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'un addenda modifiant la convention du 17 novembre 2009 entre la Ville et le Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour la construction d'une réserve muséale.

D'autoriser le directeur d'arrondissement ou le Chef de division Projets - Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif, à signer tout document découlant de ladite convention telle que modifiée par l'addenda.

ADOPTÉ.

Le 11 janvier 2011

CA11 08 0019

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950048 relatif à l'appui au projet Équi T-É pour la réussite éducative des employés-élèves de niveau secondaire de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en partenariat avec les Carrefours Jeunesse-Emploi de Verdun, de LaSalle, de l'Ouest-de-l'Ile, de Marquette et de Saint-Laurent, ainsi que les Commissions scolaires Lester-B.-Pearson et Marguerite-Bourgeoys, le projet ÉquiT-É (équilibre travail-études) promeut la réussite scolaire des élèves du secondaire auprès des employeurs;

ATTENDU que les employeurs désireux de faire partie du programme doivent s'engager par écrit à respecter certaines conditions favorisant la réussite pour les employés-élèves du niveau secondaire;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent, dans son rôle d'employeur, répond à toutes les conditions du programme et qu'il favorise la réussite scolaire des élèves de niveau secondaire;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'appuyer le projet Équi T-É (équilibre travail-études) pour la réussite éducative des employés-élèves de niveau secondaire de Saint-Laurent.
- 2.- D'autoriser le directeur d'arrondissement, à titre de représentant de l'arrondissement comme employeur, à signer l'engagement afférent.

ADOPTÉ.

CA11 08 0020

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102298006 relatif à une dépense pour le système de paie de l'arrondissement pour l'année 2011.

ATTENDU que l'arrondissement utilise le progiciel de paie de la firme GFI pour produire la paie de tous les employés à gage et auxiliaires;

ATTENDU les frais d'entretien et de support du système et les droits d'utilisation pour l'année 2011 ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximum de 34 977,26 \$ en faveur de GFI Solution d'affaires pour le système de paie pour l'année 2011.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102298006 : 34 427,88 \$) :
24300010000 304753 01909 55404 000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0021

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102298007 relatif à une dépense en faveur de Bell Mobilité pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2011.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2008 et concluant une entente-cadre d'une durée de quatre ans avec Bell Mobilité pour les services de téléphonie cellulaire (appel d'offres public 07-10421) ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 143 000 \$ en faveur de Bell Mobilité pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2011.

Le 11 janvier 2011

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102298007 : 136 665,56 \$) :

2430 0010000 304753 01909 53601 000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0022

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102298008 relatif à une dépense en faveur de TELUS pour les téléphones de type Centrex pour l'année 2011.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2008 et concluant une entente-cadre d'une durée de sept ans avec TELUS Québec pour les services de téléphonie filaire (appel d'offres public 07-10420) ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense maximale de 35 000 \$ en faveur de TELUS pour les téléphones de type Centrex pour l'année 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102298008 : 33 449,61 \$) :

2430 0010000 304753 01909 53601 000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0023

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102276011 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent

Casino des Gouverneurs 2011

Le 19 janvier 2011

60 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102276011: 60 \$) :

2430 0010000 304748 01101 56590 000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0024

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1102314009).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 11 janvier 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 novembre et le 31 décembre 2010, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA11 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547219 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 9200, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un agrandissement avant empiétant de 1,17 mètre dans la marge avant de 12 mètres.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} décembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20101201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 24 décembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 9200, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un agrandissement avant empiétant de 1,17 mètre dans la marge avant de 12 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0026

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547220 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 2002-2004, avenue O'Brien dans la zone H08-066 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser l'empiètement, de cette habitation bifamiliale jumelée, de 2,52 mètres dans la marge avant de 4,5 mètres donnant sur la rue Cléroux et de 0,73 mètre dans la marge arrière de 6 mètres.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} décembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20101202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 24 décembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 11 janvier 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 2002-2004, avenue O'Brien dans la zone H08-066 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser l'empiètement, de cette habitation bifamiliale jumelée, de 2,52 mètres dans la marge avant de 4,5 mètres donnant sur la rue Cléroux et de 0,73 mètre dans la marge arrière de 6 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0027

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547217 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 2727-2729 et 2733-2735, rue Lafrance dans la zone H03-043 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de réduire la largeur de l'allée véhiculaire commune à 4 mètres au lieu des 6 mètres requis.

ATTENDU qu'à l'item 7. a) du procès-verbal de la séance tenue le 1 décembre 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20101204);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 24 décembre 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 2727-2729 et 2733-2735, rue Lafrance dans la zone H03-043 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de réduire la largeur de l'allée véhiculaire commune à 4 mètres au lieu des 6 mètres requis, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0028

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547218 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de deux bâtiments bifamiliaux aux 2727-2729 et 2733-2735, rue Lafrance dans la zone H03-043 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 1^{er} décembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de deux bâtiments bifamiliaux aux 2727-2729 et 2733-2735, rue Lafrance dans la zone H03-043 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les élévations avant soumises le 9 décembre 2010 et les autres élévations et plan d'implantation en date du 1^{er} décembre 2010, à la condition que les espaces nécessaires pour accueillir les bacs à déchets, de recyclage et de compostage soient prévus.

Le 11 janvier 2011

Un des deux bâtiments sera revêtu de brique couleur « McCoy » du fabricant Hanson et de bardeau d'asphalte de couleur « Barkwood » du fabricant Timberline, tandis que le deuxième bâtiment sera revêtu d'une brique couleur « Wakefield bordeau » du fabricant Hanson et de bardeau d'asphalte de couleur « Canadian Driftwood » du fabricant Timberline, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0029

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547221 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 2100, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 1^{er} décembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 2100, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux de revêtement extérieurs seront le bloc architectural et le mur rideau existants.

ADOPTÉ.

CA11 08 0030

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547222 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de nouvelles habitations multifamiliales situées au 14311 à 14421, boulevard Cavendish et 2300 à 2390, rue Modigliani, et pour le lotissement de ce terrain dans la zone H08-010 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 1^{er} décembre 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de nouvelles habitations multifamiliales situées du 14311 au 14421, boulevard Cavendish et du 2300 au 2390, rue Modigliani, dans la zone H08-010 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans en date du 1^{er} décembre 2010 soumis à cette séance du Comité et sur la nouvelle élévation couleur et la perspective pour les blocs de bâtiments multifamiliaux contigus en date du 13 décembre 2010, aux conditions suivantes :

- 1.- les espaces nécessaires pour accueillir les bacs à déchets, de recyclage et de compostage doivent être prévus;
- 2.- les sorties de ventilation ne devront pas avoir de sortie extérieure donnant sur une façade.

Le 11 janvier 2011

Certains ensembles de bâtiments multifamiliaux contigus seront recouverts de briques de couleur « Flamenco III » du fabricant Hanson dans les extrémités et au centre, les autres parties des ces bâtiments seront recouvertes de briques « Anthemis III » du fabricant Hanson, ou leurs équivalents.

D'autres ensembles de bâtiments multifamiliaux contigus seront recouverts de briques de couleur « Dublin » du fabricant Hanson dans les extrémités et au centre, les autres parties des ces bâtiments seront recouvertes de briques « Tudor » du fabricant Hanson, ou leurs équivalents.

Les deux bâtiments multifamiliaux jumelés seront recouverts de briques de couleur « Dublin, Anthemis, Flamenco III ou Tudor » du fabricant Hanson, les soubassements seront en pierres décoratives de couleur beige et les toitures seront recouvertes de bardeaux d'asphalte de couleur « Scharcoal, fox hallow gray, mission brown » du fabricant Gaf, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0031

Le règlement numéro RCA08-08-0001-32 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152059).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2010, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-32 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0032

Le règlement numéro RCA08-08-0001-33 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1104152060).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2010, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-33 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0033

Le règlement numéro 1054-3 modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1103231022).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2010, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Le 11 janvier 2011

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,
Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 1054-3 modifiant le règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ.

CA11 08 0034

Le règlement numéro RCA08-08-0006-1 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0006 sur le contrôle des chiens et autres animaux est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1103231026).

ATTENDU qu'à la séance générale du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2010, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement sur les animaux (CA10 080949);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0006-1 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0006 sur le contrôle des chiens et autres animaux.

ADOPTÉ.

CA11 08 0035

Le règlement numéro RCA11-08-1 autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'ameublement de bureau est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1103231021).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2010, le conseiller Aref Salem a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour l'acquisition d'ameublement de bureau (CA10 080963);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;
Appuyé par le conseiller Maurice Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA11-08-1 autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'ameublement de bureau.

ADOPTÉ.

CA11 08 0036

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950047 relatif à la nomination d'un contremaître – voirie, parcs et espaces verts à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître – voirie, parcs et espaces verts à la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;
Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 11 janvier 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur François Lefebvre au poste permanent de contremaître – voirie, parcs et espaces verts à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA11 08 0037

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950049 relatif à la nomination permanente d'un agent de stationnement à la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de stationnement à la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente monsieur Abdelkader Bourebrab au poste d'agent de stationnement à la Division des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA11 08 0038

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950050 relatif à la création de quatre postes dans des emplois cols bleus et à la titularisation d'employés cols bleus à la Direction des travaux publics.

ATTENDU le renouvellement de la convention collective des cols bleus et la conclusion d'une entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal à l'effet de titulariser quatre cent quarante-six employés cols bleus auxiliaires à travers la Ville;

ATTENDU la répartition effectuée par le Service du capital humain parmi les différents services et arrondissements de la Ville, dont trente-huit titularisations attribuées à l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que trente-sept employés cols bleus sont titularisés en date du 13 novembre 2010 et qu'un employé col bleu sera titularisé à son retour au travail;

ATTENDU que l'arrondissement n'a pas suffisamment de postes vacants pour les trente-sept employés cols bleus;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer quatre postes permanents et de titulariser deux employés cols bleus et ce, rétroactivement au 13 novembre 2010, tel que stipulé dans les ententes avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De créer les postes suivants :

- deux postes de préposé aux travaux généraux - voirie opérations;
- un poste de préposé aux travaux et à la propreté – mécanique;
- un poste de chauffeur de camion - appels d'urgence – mécanique.

Le 11 janvier 2011

2.- D'entériner la titularisation des personnes suivantes à la Direction des travaux publics, rétroactivement au 13 novembre 2010, aux salaires et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal :

- monsieur Gaétan Landry au poste de chauffeur de camion - appels d'urgence – mécanique;
- monsieur Stéphane Lafontaine au poste de préposé à la signalisation.

ADOPTÉ.

CA11 08 0039

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102314007 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 13 janvier au 6 mai 2011.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Michèle D. Biron à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 13 janvier au 6 mai 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0040

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA10-08-6 autorisant un emprunt de 7 400 000 \$ pour le coût de financement de la construction d'un complexe sportif est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA11 08 0041

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 39

La conseillère Michèle D. Biron remercie l'équipe de monsieur François Lapalme de la Direction des travaux publics pour la beauté du parc Beaudet.

Le conseiller Maurice Cohen offre ses meilleurs voeux à tous les citoyens pour la nouvelle année. Il mentionne deux projets importants, soit la bibliothèque et l'ouverture de Cavendish.

Le conseiller Aref Salem félicite l'équipe de madame Marie-Claude Le Sauter de la Division des projets de la nouvelle bibliothèque et du complexe sportif puisque la nouvelle bibliothèque a remporté un prix de design décerné par la revue spécialisée *Canadian Architect*. Il souligne que voir reconnaître les qualités de design de ce bâtiment par un jury spécialisé est une fierté pour l'arrondissement.

Il informe l'assemblée que l'arrondissement procédera à la collecte des sapins de Noël sur son territoire du 10 au 28 janvier 2011 selon l'horaire de collecte des matières recyclables.

Le maire Alan DeSousa remercie l'équipe de monsieur Paul Lanctôt de la Division des relations avec les citoyens, pour l'organisation des événements soulignant le lien qui unit Saint-Laurent au saint frère André, lequel a passé les derniers jours de sa vie à Saint-Laurent. L'arrondissement recevait, le 6 janvier dernier, le reliquaire du saint frère André à la mairie permettant ainsi aux citoyens de se recueillir autour de cette relique en mémoire de cet illustre Montréalais canonisé le 17 octobre dernier.

Le maire félicite aussi l'équipe de monsieur Éric Paquet de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le travail accompli au niveau de l'émission de 883 permis de constructions pour une valeur totale de 183,9 millions \$.

Le 11 janvier 2011

Il souligne le lancement, le 8 janvier dernier, de l'année de célébrations du 25^e anniversaire de l'entrée de Bombardier dans l'industrie aéronautique. Dans le cadre d'un événement spécial à son centre manufacturier de Saint-Laurent (Québec), Bombardier Aéronautique a été l'hôte de la cérémonie officielle du lancement de la compétition Robotique FIRST 2011 au Québec. Le maire souhaite bon succès à tous les jeunes impliqués dans le projet.

CA11 08 0042

Deuxième période de questions du public, de 20 h 50 à 20 h 55

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :

- Au point 50.02, Monsieur Bourebrab est-il la personne-ressource pour les questions de stationnement?

Réponse (Alan DeSousa) : il est nommé agent de stationnement. Les questions en matière de stationnement doivent être adressées à Monsieur Lanctôt via l'Association des marchands du boulevard Décarie.

Madame Estelle Léger, du 1620, rue Champigny :

- Pepsi embouteille l'eau de l'aqueduc pour Aquafina. Ça a choqué l'Association. Elle espère que Pepsi va payer pour utiliser l'eau et payer les infrastructures.

Réponse (Alan DeSousa) : les compteurs d'eau de Saint-Laurent contrôlent la quantité d'eau consommée. Les grands utilisateurs paient au-delà du montant de base, une redevance additionnelle.

CA11 08 0043

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 20 h 55.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
